



Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'AILLY SUR SOMME
Commune de Crouy Saint Pierre
et Commune associée de Saint Pierre à Gouy
Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : mairie@crouysaintpierre.fr
Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 09 JANVIER 2023 18 heures 30 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :
Monsieur SINOQUET Régis, Maire
Monsieur CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint
Madame LEGROS Alexandra, 2^{ème} adjointe
Monsieur BOULET Bernard
Monsieur LEGRIS Cyril
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :
Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre)
Madame MEULIN Maryline (donne pouvoir à M. BOULET Bernard)
Monsieur VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis)
Madame KIENZEL Delphine

Secrétaire de séance : Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.
L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 02 janvier 2023 a été respecté et n'a pas suscité de demande de scrutin particulier.

- Approbation du précédent compte-rendu (CM du 24 novembre 2022).
- Gestion des déchets / Emplacements des bacs Trinoval Papier/Verre (délibération)
- Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales (demande de subvention)
- Plan arbres RHDF (demande de subvention)
- Création d'un abri de bus scolaire destiné aux petits scolarisés à l'école de la Vigne à Picquigny (demande de subvention)
- Plan d'adressage : modification suite vente immobilière (délibération)
- Exercice du droit de préemption communal concernant une vente immobilière (délibération)
- Présentation du projet France Services (demande de subvention DETR)
- Budget : Autorisation encaissement d'un chèque
- Budget 2023 :
 - Présentation du compte administratif 2022
 - Présentation maquette BP 2023
- Informations diverses
 - Compte-Rendu des réunions CCNS – SIAEP – SIVOS – SIVU – Calendrier Emplois verts 2023
 - Organisation cérémonie des vœux du 13 janvier 2023
- Point de situation sur collecte en cours Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire prend lecture des pouvoirs et les reconnaît :
Monsieur LEULIER Jean-Paul donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, Madame MEULIN Maryline donne pouvoir à M. BOULET Bernard et Monsieur VAN LAECKEN Patrick donne pouvoir à M. SINOQUET Régis.

Monsieur le Maire commence la réunion par présenter ses vœux et excuse les conseillers absents.

I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 24 novembre 2022)

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et est entériné sans observations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intervertir certains points à l'ordre du jour pour une meilleure compréhension des sujets.

Le Conseil municipal accepte.

II – PLAN D'ADRESSAGE : MODIFICATION SUITE VENTE IMMOBILIÈRE

Vu la demande de Maître BASSET Stéphane, notaire à Ailly le Haut Clocher concernant plusieurs documents correspondants à la vente d'une maison d'habitation sise au 1 Rue de la Croix, propriété de Monsieur et Madame DELAMARRE Laurent ;

Vu le certificat de numérotage en attente pour compléter le dossier de vente ;

Considérant que l'unique accès « Rue de la Croix » a été muré et qu'il n'existe plus d'accès à l'habitation par cette rue.

Considérant que le seul accès se trouve désormais « Rue de Magnez »

Monsieur le Maire propose de modifier l'adressage de cette habitation pour rendre effectif la bonne localisation.

Monsieur le Maire propose que cette habitation se trouvant sur la parcelle A505, ne soit plus référencée « 1 rue de la Croix » mais « 2Bis Rue de Magnez »

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au changement d'adressage de l'habitation du « 1 Rue de la Croix » pour le « 2bis Rue de Magnez »
- Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches y afférentes.

III – EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL CONCERNANT UNE VENTE IMMOBILIÈRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les règles du droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les différents projets envisagés pour obtenir un accès à la parcelle se trouvant derrière la mairie. Les projets d'aliénations et de droit de servitude ont été abandonnés.

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter la parcelle A505.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de ne pas se porter acquéreur de la parcelle A505

IV – BUDGET : AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le chèque de Festi'Crouy d'un montant de 575,00€,

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour encaissement le don offert par l'association de Festi'Crouy à l'occasion de sa dissolution.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque de 575,00€ de l'association Festi'Crouy

Monsieur le Maire présente également un chèque de l'entreprise Orange d'un montant de 158,56€ ainsi que le courrier émanant de Orange Service concernant le remboursement d'un avoir.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire procéder à l'encaissement du chèque de 158,56€ de Orange Service.

V – BUDGET – 2023 : PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – PRÉSENTATION MAQUETTE 2023

Monsieur le Maire informe que le compte administratif ne sera pas présenté au vote ce jour, en effet, le compte de gestion n'étant pas édité par la Trésorerie, il n'est pas possible de voter le compte administratif.

Monsieur le Maire fait le point sur les différents sujets abordés lors de la commission des finances :
Vote des taux d'impositions : La commission a proposé de ne pas modifier les taux d'impositions, étant donné que la commune se trouve dans la tranche haute du département.

AFR : Il n'y a pas eu de perception des recettes pour l'année 2022. La commune est toujours en attente d'un retour positif des impôts pour la dissolution.

Monsieur le Maire sollicite l'avis et la vigilance des membres du conseil sur des potentiels biens sans maîtres.

Madame LEROY-LONGUET demande l'intérêt de la procédure.

Monsieur le Maire explique à Madame LEROY-LONGUET, que cette procédure peut permettre à la commune d'augmenter son patrimoine.

Monsieur le Maire informe que les travaux de l'église devraient commencer en mars 2023. Les échafaudages devraient être installés en février 2023.

VI – FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX DES COMMUNES RURALES DES HAUTS-DE-FRANCE (FAPL) – Politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) (DEMANDE DE SUBVENTION)

Monsieur le Maire explique que dans la mesure où la commune n'obtiendrait pas les 80% à la demande de DSIL. Il serait possible d'obtenir un complément à hauteur de 10 000,00€ avec le dispositif « Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention FAPL auprès de la région des Hauts-de-France.

Monsieur le Maire fait un aparté pour décliner les projets d'investissements communaux et précise les missions de la commission des finances :

Tracteur tondeuse : Monsieur le Maire informe que le nouveau tracteur tondeuse est arrivé le 12 janvier 2023.

Mairie connectée : Monsieur le Maire informe que la sauvegarde sur DATA CENTER de l'ordinateur de la secrétaire de mairie est opérationnelle.

La livraison des matériels est prévue le 26 janvier 2023.

Signalisation : Monsieur le Maire informe qu'une plaque complémentaire a été ajoutée en dessous de la plaque de l'espace André DEMONCHY.

LOGICIM : Monsieur le Maire informe que la commission des finances propose de ne pas retenir ce projet pour le moment.

VII - GESTION DES DÉCHETS/EMPLACEMENTS DES BACS DE TRINOVAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les problématiques des riverains de la « Rue Robert Pecquet » concernant les désagrèments de l'emplacement actuel des bacs de Trinoyal.

En concertation avec Trinoval, il a été retenu le Cimetière de CROUY comme nouvel emplacement. Monsieur le Maire précise que ce projet nécessite l'installation d'une dalle de béton. Madame SINOQUET évoque ses craintes quant à la dégradation du chemin avec le passage du camion. Monsieur le Maire informe que ce sera une des conséquences possibles à l'avenir à moyen/long terme. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déplacer les bacs verres et papiers au niveau du Cimetière de CROUY sur une dalle à réaliser. Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve cette proposition.

VIII – PROJET ABRIS DE BUS POUR LES PETITS

Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal le souhait de quelques administrés de disposer d'un abri de bus à CROUY dans l'attente du ramassage pour l'école de la Vigne à Picquigny. Monsieur le Maire informe que le sujet a été étudié en commission finances, et présente une des propositions retenues. Madame LEROY-LONGUET demande l'utilité de l'abri de bus se situant sur la route départementale. (Rue du 44^{ème} Tirailleur Sénégalais) Monsieur CLÉRÉ informe que celui-ci est destiné aux plus grands, qui désirent se rendre au collège. Monsieur CLÉRÉ informe que l'abri de bus de SAINT-PIERRE va être repeint. Monsieur le Maire propose d'installer un abri de bus en bois placé sur le parking entre la fresque commémorative et le sapin. Le projet d'abri de bus est estimé à 5 341,39€ HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide au département au titre du Fonds d'appui aux communes et arrête le plan de financement suivant :
Subvention du département Fonds d'appui aux communes : 2 136,56€ soit 40%
Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) : 4 273,11€

IX – PLAN ARBRES 2023

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour étudier un nouveau projet de plantation d'arbres ainsi que l'élaboration du dossier de demande de subvention région « Plan Arbres »

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à étudier un projet de plantations d'arbres prenant en compte le Chemin Vert, le remplacement du pommier dégradé, les fruitiers qui n'ont pas survécu à l'espace de loisirs intergénérationnel et les entrées de villages.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion pour les Villes et Villages Fleuris, organisée le 24 janvier 2023 permettra de comprendre les attentes du Jury. Monsieur CLÉRÉ, l'agent communal Monsieur MOREL et Monsieur le Maire seront présents.

Madame LEROY-LONGUET interroge concernant le Calvaire de SAINT-PIERRE.

Monsieur CLÉRÉ informe que son fleurissement est prévu après les travaux de voirie de Saint-Pierre-A-Gouy.

X - PRÉSENTATION DU PROJET FRANCE SERVICES - SAINT-PIERRE-A-GOUY

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'installation d'une maison France Services dans la mairie annexe de Saint-Pierre-A-Gouy.

Monsieur le Maire informe que Monsieur LOGNON, Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme ne semble pas hostile au projet dans la mesure où une autre structure pourrait voir le jour à Flixecourt. En effet, la Loi prévoit une structure par canton.

Monsieur le Maire précise que Madame BENEDINI, Maire d'Ailly-Sur-Somme et Monsieur HERBET, Maire de Picquigny, sont favorables au projet.

Monsieur le Maire informe que l'État participe à hauteur de 30 000,00€ aux frais de fonctionnement de la structure.

Monsieur le Maire précise cependant que cette aide ne suffit pas pour couvrir les dépenses de

fonctionnement.

Le correspondant à la Préfecture, a transmis une estimation des coûts de fonctionnement entre 60 000,00€ et 70 000,00€.

Le financement manquant pourrait s'obtenir par prélèvement sur les budgets des 44 membres du canton d'Ailly-sur-Somme ou les 120 communes de la CCNS.

Madame LEGROS demande si la structure doit obligatoirement être tenue par deux agents et ouverte 24h00 par semaine.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit là des conditions de la labellisation France Services.

Monsieur le Maire tient à préciser que la mairie reste une mairie, que les élections et mariages seront toujours organisés dans la mairie annexe de Saint-Pierre-A-Gouy. En effet, la commune reste propriétaire et maître du bâtiment.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de la Préfecture donnant un avis favorable à l'installation d'une structure France Services à Saint-Pierre-A-Gouy.

Madame LEROY-LONGUET profite du sujet pour rappeler que des panneaux sont à réfectionner à la mairie annexe de Saint-Pierre-A-Gouy.

Madame LEROY-LONGUET pense que les gens iraient plus facilement dans des bourgs comme Ailly-Sur-Somme ou Flixecourt que Saint-Pierre-A-Gouy

Monsieur le Maire informe que sans financement la commune ne lancera pas le projet. La finalité est de mettre à disposition des outils au profit des usagers.

Monsieur BOULET demande est ce que la mairie va louer le bâtiment à France Services ?

Monsieur le Maire informe que le bâtiment qui reste une mairie, et ne peut pas être loué. Cela permettrait de faire vivre le bâtiment.

Madame LEROY-LONGUET dit que les charges actuelles de fonctionnement sont minimales.

Madame LEROY-LONGUET informe qu'elle s'opposerait à une fusion simple, car elle veut conserver une mairie pour les élections.

Madame LEROY-LONGUET informe n'être pas contre le projet dans la mesure où celui-ci ne coûterait rien aux administrés et qu'il soit toujours possible d'y organiser les élections.

Madame LEGROS informe qu'elle était présente à la réunion de présentation du projet à Monsieur LOGNON. Madame BENEDETTI, Maire d'Ailly-Sur-Somme était très preneuse.

A Flixecourt, la commune n'a pas de terrain/bâtiment pour y implanter une structure France Services.

Monsieur le Maire informe que la signalétique serait à la charge de l'Etat tout comme les actions de communications.

Madame LEROY-LONGUET note qu'il faut quand même un agent supplémentaire.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de principe du Conseil municipal pour l'implantation d'une maison France Services dans la mairie annexe de Saint-Pierre-A-Gouy.

Le Conseil municipal, après délibération se prononce favorablement à l'unanimité au projet présenté sous conditions de percevoir des collectivités le reste à charge des frais de fonctionnements et de maintenir possible l'organisation de scrutins et célébrations des mariages éventuels.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention DETR pour financer les investissements complémentaires nécessaires pour équiper la structure, sous réserve de la faisabilité du projet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire annonce avoir appris par voie de presse que la commune de Flixecourt a trouvé un emplacement pour le Crématorium.

La cotisation du SDIS atteint quasiment les 9 000€ cette année.

Le syndicat des eaux a dorénavant un nouveau prestataire de travaux : la société LHOTELLIER représentée par Monsieur SOURIMANT.

Madame SINOQUET fait part de son mécontentement concernant les annonces tardives voir inexistantes des coupures d'eaux.

Monsieur le Maire informe que les cotisations du SIVU vont augmenter, en raison de l'intégration des coûts des travaux de Saint-Pierre-A-Gouy.

Monsieur le Maire informe que la commune dispose de 285h d'emplois verts cette année.

Monsieur le Maire fait le point sur la cérémonie des vœux. La cérémonie commencera par un petit discours d'une dizaine de minutes, un diaporama sera diffusé en fond présentant les différents travaux effectués à ce jour. Des petits fours des boulangeries HEBERT et La Picquignoise seront servis avec un punch. 95 personnes inscrites à ce jour.

Fondation du Patrimoine : la campagne de dons est en cours. Environ 2 000€ ont été reçus. Les dons sont transmis trimestriellement à la Fondation.

Monsieur le Maire informe avoir signé une convention avec la Fondation, qui se résume comme suit :

Si la commune arrive à collecter 15 000€ avant la fin de l'année, la Fondation s'engage à donner 15 000€ supplémentaire au projet.

Madame LEGROS informe avoir écrit à Omar SY à propos des différents hommages aux Tirailleurs Sénégalais réalisés par la commune.

La séance s'est clôturée à 20h30.

Le Maire
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance
Marie-Pierre LEROY-LONGUET

